

AB CONSULTING DEVELOPPEMENT

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 2 000 euros
Siège Social : IMPASSE DE LA PINEDE, 13122 VENTABREN
927 841 452 R.C.S SALON-DE-PROVENCE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 9 SEPTEMBRE 2024

Le 9 septembre 2024 à 14 heures, au siège social, IMPASSE DE LA PINEDE, 13122 VENTABREN

Monsieur ALEXANDRE BRIARD , demeurant IMPASSE DE LA PINEDE 13122 VENTABREN FRANCE
Associé Unique de la société AB CONSULTING DEVELOPPEMENT, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 2 000 euros,

A pris les décisions ci-après relatives à :

ORDRE DU JOUR

- Extension de l'objet social
- Modification des statuts concernant l'objet social
- Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social
- Modification des statuts concernant les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

DECISION : EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL

L'Associé Unique décide d'étendre à compter du 09/09/2024 l'objet social de la Société aux activités suivantes :

- Négociation achats
- Gestion de l'import-export

DECISION : MODIFICATION DES STATUTS CONCERNANT L'OBJET SOCIAL

En conséquence de la décision précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'Article 2 Objet des statuts dont la rédaction sera la suivante :

ARTICLE 2 Objet

La société a pour objet en France et à l'étranger :

Le conseil et l'organisation en développement d'entreprises, l'accompagnement des cadres et dirigeants, la négociation des achats et la gestion de l'import-export.

La formation continue pour adultes.

- la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ;

- et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

DECISION : MODIFICATION DES DATES D'OUVERTURE ET DE CLOTURE DE L'EXERCICE SOCIAL

L'Associé Unique décide de fixer à compter de ce jour, au 1 janvier et au 31 décembre, les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social.

En conséquence de la modification ainsi intervenue, l'Associé Unique décide que l'exercice social commencé le 8 avril 2024 se terminera le 31 décembre 2024 et aura une durée exceptionnelle de 9 mois.

DECISION : MODIFICATION DES STATUTS CONCERNANT LES DATES D'OUVERTURE ET DE CLOTURE DE L'EXERCICE SOCIAL

En conséquence de la décision précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'Article 12 Exercice social des statuts dont la rédaction sera la suivante :

ARTICLE 12 Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Le premier exercice social comprendra le temps à courir à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés jusqu'au 31 décembre 2024.

DECISION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités qui seront nécessaires relativement aux décisions visées ci-dessus.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.

L'Associé unique

Signé numériquement par Nitro
Software Belgium NV - Nitro
Sign Premium pour le compte
de ALEXANDRE BRIARD
(+33680147007)
Date : 13/09/2024 19:36:04
Signé avec le mot de passe à
usage unique envoyé par SMS :
107105